

Nous voulons avancer ensemble

Bilan de la législature 2015 – 2019 du groupe libéral-radical

1. Le développement durable véritable comme test pour la politique suisse

Au cours de la législature 2015-2019, qui touche à sa fin, le groupe libéral-radical a constamment aligné ses objectifs politiques sur les valeurs fondamentales libérales-radicales que sont la liberté, la cohésion et l'innovation, et les a atteints dans une large mesure. Le PLR a cherché des majorités en fonction de la situation, afin de défendre une politique libérale, orientée vers l'économie de marché et les a presque toujours trouvées avec succès. Plutôt que d'accentuer la polarisation, le PLR a élaboré des compromis ciblés, bénéfiques au modèle de réussite suisse. Au cours de cette législature, le PLR a pu se positionner de plus en plus comme un acteur libéral, qui marque le débat politique.

Le groupe libéral-radical, renforcé par le succès électoral de l'automne 2015, a constitué la base de cette législature couronnée de succès. La réussite du groupe se mesure tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Les évaluations des votes montrent que le PLR est devenu le parti décisif au sein du Conseil national et qu'il a gagné en influence parce qu'il a été capable de former des alliances flexibles avec tous les partis. Il en résulte que le PLR est ressorti vainqueur de 94 % des votes d'ensemble et des votes finaux. Un résultat comparable peut également être observé lors des référendums. Dans 94% des cas, nous avons été suivis par la population, plus souvent que tout autre parti (voir annexe III). Cette position dominante se reflète également dans les dossiers individuels.

Dans le sens d'une définition globale de la durabilité, le groupe parlementaire PLR s'est engagé, au cours de cette législature, afin que les solutions politiques soient toujours pérennes sur les plans écologique, économique et social. Ce critère a été rempli par de nombreux projets, mais pas par tous. Dans les quatre domaines principaux de cette législature - relations avec l'UE, retraites, politique fiscale ainsi qu'énergie, climat et environnement - la durabilité est devenue une véritable pierre angulaire de la politique suisse. La prévoyance vieillesse 2020 n'a, par exemple, pas été convaincante ni sur le plan social ni sur le plan économique. Elle a donc été systématiquement rejetée par le PLR, puis par la population. Le projet RFFA est, quant à lui, le fruit d'un compromis typiquement suisse et a réussi à convaincre la population comme étant une solution plus pérenne que la réforme l'imposition des entreprises III (RIE III) qui lui avait été préalablement soumise. Le chemin vers une politique climatique durable, en revanche, demeure semé d'embûches, ce sujet n'étant souvent abordé que d'un point de vue idéologique. Dans le cadre de la révision totale de la loi sur le CO₂, le PLR fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un compromis qui soit écologiquement, économiquement et socialement acceptable et qui puisse donc survivre à un éventuel référendum.

Cette législature n'a pas uniquement été un succès du point de vue du travail du groupe parlementaire. Le PLR a également convaincu grâce à l'élection de deux nouveaux conseillers fédéraux. Les deux conseillers fédéraux sortants Didier Burkhalter et Johann Schneider-Ammann ont placé la barre très haut, mais nous avons pu les remplacer de la meilleure manière avec Ignazio Cassis et Karin Keller-Sutter, deux personnalités très convaincantes. Le parti et le groupe parlementaire tiennent à remercier

les deux conseillers fédéraux sortants pour leur engagement extraordinaire, aussi bien envers le parti que notre pays et ses citoyens. Grâce à Ignazio Cassis, le Tessin est à nouveau représenté au gouvernement et grâce à Karin Keller-Sutter, le PLR y a une représentation féminine. En dirigeant les départements clés du DFAE et du DFJP, le PLR contribue maintenir la Suisse en tant que place économique attractive, sûre et compétitive. Ainsi, nous garantissons l'emploi et la prospérité pour le futur. Cette tâche ne sera certainement pas plus facile au cours de la prochaine législature, puisque de sombres nuages s'accumulent tant au niveau national qu'international. En tant que pôle libéral, le PLR veillera donc à ce que la Suisse avance et qu'elle puisse saisir les opportunités d'avenir.

2. Succès et objectifs du groupe radical-libéral

Bien que les débats parlementaires soient toujours plus polarisés et polémiques, cette législature démontre également qu'une politique axée sur le consensus est utile. Nos succès et le grand nombre de projets de loi adoptés sur lesquels le PLR a réussi à s'imposer le prouvent. Au cours de la prochaine législature, le groupe radical-libéral continuera de plaider en faveur de solutions constructives et réformatrices qui favorisent le succès du modèle suisse.

I. Politique européenne : sécuriser la voie bilatérale

Le PLR est le seul parti qui a toujours soutenu la voie bilatérale, sans condition ni réserve. Elle assure un accès central au marché intérieur européen, aussi bien pour les entreprises que pour la population. Des relations indispensables, l'UE étant notre partenaire le plus important en termes économiques, politiques (de sécurité) et culturels. Le PLR a soutenu cette position à maintes reprises, la dernière fois à l'été 2018 dans sa prise de position « [Grands axes d'une politique européenne forte](#) ». Le groupe parlementaire a également défendu efficacement cette question prioritaire durant cette législature.

› Bilan de législature :

Après l'adoption par le peuple de l'initiative contre l'immigration de masse au cours de la dernière législature, le Parlement, sous la direction du PLR, a pris le dossier en mains au printemps 2016 pour sa mise en œuvre. L'objectif du PLR était de sécuriser les accords bilatéraux, soutenus à plusieurs reprises par la démocratie directe, tout en freinant l'immigration. La priorité accordée aux travailleurs indigènes, qui leur offre de meilleures chances sur le marché du travail, en est la clé. Grâce à une meilleure utilisation du potentiel de main-d'œuvre nationale, les entreprises doivent recruter moins de personnes à l'étranger, ce qui réduit l'immigration sur le marché suisse du travail. En outre, la loi de mise en œuvre a fixé, sur le plan législatif, les critères de résidence en Suisse (pour les personnes originaires de la zone UE/AELE) et le droit aux prestations sociales. Le législateur a ainsi confirmé l'exigence de longue date du PLR de lier le domicile en Suisse au statut d'employé.

Outre l'initiative contre l'immigration de masse, la nouvelle directive Schengen sur les armes a représenté un nouveau test pour les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE. En tant que membre de Schengen, la Suisse doit respecter l'acquis de Schengen, faute de quoi elle pourrait être exclue de l'association Schengen/Dublin. Le PLR a plaidé avec succès en faveur d'une transposition aussi rapide que possible de la directive européenne sur les armes dans le droit suisse. Grâce au PLR, les obstacles bureaucratiques pour les tireurs ont été considérablement réduits par rapport au projet du Conseil fédéral. La loi sur les armes, qui a fait l'objet d'une révision pragmatique, tient compte des intérêts de la politique de sécurité et de migration de la Suisse, ainsi

que de nos traditions. La population a honoré le travail du parlement et a clairement rejeté le référendum contre la nouvelle loi sur les armes avec 63,7%.

› **Objectifs de la prochaine législature :**

Le dossier européen occupera le Parlement dès le premier jour de la nouvelle législature. D'une part, l'initiative de résiliation de l'ALCP doit être combattue de manière cohérente. Son adoption conduirait à la fin de la voie bilatérale, puisqu'elle est liée aux accords bilatéraux I. Cette initiative est très dangereuse et doit être rejetée lors du vote qui devrait avoir lieu en 2020 déjà. D'autre part, les relations futures avec l'UE doivent être clarifiées. En décembre 2018, les négociations de longue date avec l'UE sur un accord-cadre institutionnel (InstA) ont été conclues. Un tel accord est nécessaire pour garantir l'accès sur le long terme au marché intérieur de l'UE. Du point de vue du PLR, le résultat des négociations est globalement bon, mais certaines clarifications sont encore nécessaires lorsque le texte du traité laisse place à interprétation. Le Conseil fédéral est donc invité à clarifier ces accords avec l'UE. Il pourra alors enfin transmettre son message au Parlement, et dans ce cas, la votation populaire pourra avoir lieu au cours de la nouvelle législature. Toutefois, la question de savoir si nous y parviendrons dépend non seulement de la volonté politique intérieure, mais aussi de la (nouvelle) Commission européenne. La Commission est-elle disposée à clarifier certains points et à donner à la Suisse le temps nécessaire aux processus politiques internes ? Indépendamment de ces discussions, le PLR continuera à se battre pour la voie bilatérale. Celle-ci nous garantit l'accès au marché intérieur de l'UE, sans qu'il ne soit question d'adhésion. L'accès sans entraves au marché intérieur est un facteur clé du succès et de la compétitivité de la Suisse, dont dépendent des centaines de milliers d'emplois.

II. Réforme durable de la prévoyance vieillesse

Le PLR veut une prévoyance vieillesse sûre et durablement financée. Toutefois, la baisse du taux de natalité, la faiblesse des taux d'intérêt et l'allongement de l'espérance de vie posent des défis majeurs pour le financement des deux premiers piliers. La nécessité d'une réforme est incontestée. Une des raisons pour lesquelles le groupe parlementaire s'est battu contre la réforme AV2020 était le manque de justice intergénérationnelle et il s'engage depuis la victoire dans les urnes en faveur d'une réforme structurelle équitable des systèmes de retraite.

› **Bilan de la législature :**

Prévoyance vieillesse 2020 mélangeait les 1^{er} et 2^{ème} piliers, ne résolvait en rien les problèmes financiers de l'AVS et recourait au principe de l'arrosoir. Une réforme ne respectant pas le contrat intergénérationnel était vouée à l'échec. Malheureusement la majorité de centre-gauche sous la coupole fédérale s'est obstinée dans cette voie. Le peuple et les cantons ont fait preuve de sagesse et ne l'ont pas suivie (53%). Quelques mois plus tard, le conseiller fédéral Alain Berset reprenait les axes principaux du Plan B présenté par le PLR dans le cadre de la votation populaire : deux réformes séparées (AVS et LPP), une harmonisation de l'âge de la retraite à 65 ans, sa flexibilisation, ainsi qu'un financement de l'AVS à travers la TVA. La nouvelle réforme du 1^{er} pilier, AVS21, constitue une bonne base de travail et sera traitée au Parlement à partir de cet automne. Cette réforme est la 2^{ème} étape d'un assainissement qui en comprend trois. L'adoption de la RFFA et du financement de l'AVS en était le premier jalon. Une réforme structurelle, la 3^{ème} étape, devra être initiée dans le courant de la prochaine législature. Concernant le 2^{ème} pilier, les partenaires sociaux ont présenté, début juillet, des propositions qui serviront de base pour le projet de réforme que le Conseil fédéral mettra en consultation début 2020. Le 4 mai dernier, les délégués du parti ont approuvé une résolution intitulée « [Redonner confiance en notre prévoyance](#) »

[vieillesse](#) », dans laquelle le parti présente ses principales revendications, entre autres dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

› **Objectifs de la prochaine législature:**

La prévoyance vieillesse constitue l'une des premières préoccupations des Suissesses et des Suisses. La nécessité d'agir n'est contestée par personne. Le Parlement se penchera sur la réforme AVS21 à partir de cet automne. Le PLR s'engagera pour une hausse de la TVA bien inférieure au 0.7% prévu. Ce montant n'est, suite à l'adoption de la RFFA, plus justifié. L'autre élément clef de la réforme tient dans les compensations pour le relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Ces compensations ne devront pas réduire à néant les économies réalisées. Par ailleurs, la réforme doit entrer en vigueur au plus vite. Son horizon doit se limiter au milieu des années 2020. La réforme structurelle, qui devra être lancée dans le courant de la prochaine législature, visera à assurer la stabilité sur le long terme de l'AVS. En ce qui concerne le 2^{ème} pilier, le PLR s'engagera pour que la redistribution d'actifs à retraités soit enfin endiguée et que le coût de la réforme, qui sera traitée en 2020, reste supportable pour les travailleurs et l'économie. La proposition présentée par la majorité des partenaires sociaux constitue une bonne base de travail. Le supplément de rente proposé, qui équivaut à l'introduction de composantes de répartition dans la LPP, soulève cependant des questions. Le 2^{ème} pilier ne doit pas jouer le rôle redistributif réservé à l'AVS.

III. Environnement fiscal attractif

Dans la mesure du possible, à l'échelle internationale, nous devons disposer d'impôts aussi attractifs que possible, tant au niveau du montant que du processus de perception. Ce n'est qu'ainsi que la profitabilité des impôts pour le secteur public pourra être garantie ou renforcée sur le long terme. Afin d'assurer les recettes fiscales pour les caisses de l'Etat face à la concurrence internationale, il s'agit d'opérer les bons choix stratégiques. Le système fiscal des personnes physiques doit encore être simplifié et de nouvelles solutions, telles que l'imposition individuelle, doivent être intégrées pour que le travail soit récompensé.

› **Bilan de législature :**

Le régime de l'impôt des sociétés a tout de même pu être réformé au cours de cette législature, après un deuxième essai concluant. Après la défaite de la RIEIII devant le peuple, grâce à la volonté des partis de trouver un compromis, le deuxième projet de loi a pu être adopté à la majorité en introduisant une compensation sociale par le biais de l'AVS. Le projet RFFA garantira des recettes fiscales de plusieurs milliards de francs. En outre, il a été possible d'adopter divers projets de loi visant à assurer la conformité internationale du système fiscal suisse (BEPS, mise en œuvre des recommandations du Global Forum, divers accords LEAR). Nous nous sommes toujours engagés avec succès pour garantir le respect des normes internationales afin que l'économie suisse puisse bénéficier d'une sécurité juridique et de stabilité. Nous avons ainsi réussi à éviter une finition suisse dommageable. Une nouvelle tentative de motion parlementaire visant à simplifier la TVA au moyen d'un taux uniforme a malheureusement, une fois de plus, été rejetée au Parlement. La tentative du PLR d'introduire l'imposition individuelle a également échoué au cours de cette législature. L'initiative contre la pénalisation du mariage a été rejetée de justesse devant le peuple au début de la législature, mais, suite à la publication d'informations erronées du Conseil fédéral à propos du nombre de personnes concernées, l'initiative sera soumise à une nouvelle consultation au Parlement. Les arguments contre l'initiative demeurent les mêmes : une définition discriminatoire du mariage et le fait d'empêcher une imposition sans lien avec l'état civil doivent être rejetés.

› **Objectifs de la prochaine législature :**

Peu de temps après avoir assuré la compatibilité internationale de notre fiscalité des entreprises, les prochains défis se profilent déjà à l'horizon. L'OCDE a, par exemple, prévu des mesures visant à taxer l'économie digitale, comprenant, entre autres, une imposition internationale minimale des entreprises, qui pourraient avoir des conséquences importantes pour la Suisse. Pour se préparer à de tels changements, la Suisse doit réduire ses désavantages fiscaux concurrentiels pour l'économie afin de demeurer compétitive. Il convient notamment d'envisager la réforme annoncée de l'imposition anticipée et l'abolition progressive des droits de timbre. Le Conseil fédéral est également appelé à élaborer une stratégie fiscale sur le long terme qui puisse démontrer les effets dynamiques sur la profitabilité des impôts en faveur du secteur public ([18.3088](#) Po. groupe radical-libéral). L'imposition individuelle des personnes physiques devrait enfin être introduite, plutôt que de mettre en place des modèles d'imposition familiale qui créent de nouveaux désavantages. En outre, les taxes devraient rester proportionnées et ne devraient pas peser indûment sur la solidarité. Le groupe parlementaire s'opposera à l'initiative JUSO (initiative des 99%), car le capital est déjà lourdement taxé en Suisse et les investissements qu'il permet devraient rester attractifs - dans l'intérêt de la Suisse. La performance doit continuer à porter ses fruits sans que l'Etat ne redistribue trop. Le PLR demeure persuadé que le taux unique de TVA permettrait non seulement d'alléger considérablement notre économie mais réduirait également les charges administratives des entreprises.

IV. Des solutions libérales en matière de politique énergétique, climatique et environnementale

Il est de notre responsabilité de veiller à ce que les générations futures disposent de moyens de subsistance naturels, bien préservés. Les effets de nos actions, tels que le changement climatique, la diminution de la biodiversité et la sécurité de notre approvisionnement en électricité, constituent des défis majeurs. Cependant, la recherche de solutions politiques au quotidien se traduit souvent par trop d'idéologie et peu de pragmatisme, ce qui empêche la recherche de compromis. Le PLR a prôné et continuera de prôner des mesures ciblées qui sont écologiquement, économiquement et socialement durables. Ce n'est qu'ainsi qu'elles peuvent être efficaces, abordables et acceptables pour la population.

› **Bilan de législature :**

La majorité des membres du PLR et de l'électorat ont vu dans le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 une opportunité. Cela a contribué au fait que la modification de la Loi sur l'énergie a été adoptée, au printemps 2017, par 58 % des voix. Le PLR en a posé les fondements lors des débats parlementaires, en adaptant le projet à la réalité du marché. Le succès le plus important du PLR a été de fixer une date limite pour les modèles de subventions. Cela ouvre la voie à de nouveaux modèles de marchés de l'électricité. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, le PLR a également pu inscrire dans la loi la déductibilité fiscale des rénovations énergétiques des bâtiments. Contrairement à la stratégie énergétique et à la ratification réussie de la Convention de Paris sur le climat, aucun compromis largement soutenu n'a encore pu être trouvé au sein du Conseil national lors du débat sur la loi sur le CO2. Aussi bien au sein de la gauche que de la droite conservatrice, chacun a maintenu ses positions dogmatiques, ce qui a finalement abouti, lors du vote global, au rejet de la loi, pourtant importante pour la protection du climat. Cela est particulièrement regrettable pour l'entrée en vigueur des différentes mesures dans les délais prévus à partir de 2020. Le PLR a eu plus de succès avec l'importante liaison des systèmes d'échange de quotas d'émission entre la Suisse et l'UE, qui est déjà en cours dans le cadre de la révision totale de la loi CO2. Grâce aux propositions du PLR, le

trafic aérien pourrait également être intégré dans le système de manière qu'il n'y ait pas de double imposition par rapport aux autres systèmes internationaux de compensation.

› **Objectifs de la prochaine législature :**

Comme cela est déjà le cas à la fin de cette 50ème législature, le début de la suivante sera encore marqué par la révision totale de la loi sur le CO2. Maintenant que la CEATE a préparé le terrain, à l'attention du Conseil des Etats, pour un compromis viable lors de la session d'automne, il est important que le Conseil national contribue également de manière constructive à la protection du climat. Il est évident que cela implique des mesures, tant au niveau national qu'international, qui mettent l'accent sur le progrès, la responsabilité individuelle et la transparence des coûts. Le PLR y contribuera comme il s'y est engagé dans son récent [papier de position](#) sur la politique environnementale et climatique. L'objectif global du PLR est de formuler des mesures contraignantes dans tous les secteurs, qui demeurent acceptables pour la population. Cela s'applique également aux exigences extrêmes, telles que l'interdiction de facto des combustibles fossiles, que le PLR continuera de rejeter. Si nous ignorons la composante sociale de la durabilité, la nouvelle loi sur le CO2 sera très probablement refusée en cas de référendum et nous nous retrouverons dans une situation délicate. Outre la politique climatique, des décisions importantes doivent être prises en matière de politique énergétique. Le PLR veillera à ce que l'ouverture complète du marché de l'électricité soit favorisée. D'une part, cela permettra de remplir une condition préalable importante pour la conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE, d'autre part, une distorsion de longue date du marché de l'électricité sera éliminée. Cela permettra aux petits consommateurs d'électricité de bénéficier d'un libre choix du fournisseur, avec en corollaire une baisse des prix. En outre, l'avenir de notre modèle de marché de l'électricité doit être défini avant la fin de la prochaine législature. Il s'agit de trouver un modèle aussi neutre que possible sur le plan technologique, qui garantisse la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et qui, dans un même temps, ne compromette pas la réalisation de nos objectifs climatiques.

Annexe I

I. Succès supplémentaires de la législature

- › **Une politique d'immigration ferme mais juste.** Au cours de cette législature, le Parlement a procédé à une révision approfondie de la loi sur les étrangers et l'intégration. Plusieurs interventions du PLR en faveur d'une « politique d'immigration ferme mais juste » ont été mises en œuvre. La loi révisée sur les étrangers définit des critères d'intégration clairs et restreint l'immigration dans le système de sécurité sociale. De par les modifications apportées à la loi sur les étrangers, le regroupement familial ne sera accordé que si les personnes peuvent subvenir à leurs besoins économiques, c'est-à-dire si elles ne reçoivent ni aide sociale, ni prestations complémentaires et disposent d'un logement suffisant spacieux. En outre, l'absence d'intégration peut désormais entraîner le retrait ou le déclassement d'un permis de séjour. Au cours de cette législature, la population a également approuvé la nouvelle loi sur l'asile, qui accélère les procédures d'asile et les placements dans les centres fédéraux. Cette accélération, entrée en vigueur le 1er mars 2019, correspond également à une demande de longue date du PLR.
- › **Rejet de l'initiative d'autodétermination :** Contrairement à ce nous aurions pu nous attendre suite au débat controversé sur l'initiative d'autodétermination, tant au Parlement que dans la population, les électeurs ont très clairement rejeté cette initiative par 66,2%. L'initiative populaire voulait inscrire dans la Constitution la primauté du droit suisse sur le droit international. Le PLR a, depuis le début du débat, toujours souligné que l'initiative d'autodétermination n'était pas en mesure de dissoudre les relations juridiques complexes qui existent entre le droit national et international et quelle ne pourrait pas être appliquée. Les recettes simplistes des initiants n'auraient conduit qu'à une insécurité juridique massive.
- › **Réduction des coûts de la santé:** Le conseiller fédéral Alain Berset voulait refondre les zones régionales de primes, ce qui aurait eu pour conséquence le subventionnement des zones urbaines par les zones rurales. Le PLR s'est fortement engagé contre ces velléités au Parlement. Ce projet est maintenant enterré. Les régions de primes actuelles sont maintenues. Le chef du Département fédéral de l'intérieur a également tenté de réduire les rabais accordés aux assurés optant pour une franchise élevée et assumant ainsi un plus gros risque financier. Le groupe libéral-radical a, dans ce cas, également fait obstacle à ce projet qui aurait pénalisé les assurés agissant de manière responsable.
- › **Réforme des prestations complémentaires:** La réforme des prestations complémentaires (PC), adoptée par le Parlement en mars 2019, contient une des revendications phares du PLR : les personnes disposant d'au moins CHF 100'000 seront désormais privées de PC. Ce montant s'élèvera à CHF 200'000 pour les couples. Ainsi, les PC retrouvent leur fonction initiale, à savoir un soutien ciblé à ceux qui en ont véritablement besoin. Par ailleurs, le PLR a combattu avec succès les velléités du Conseil fédéral de limiter les retraits en capital dans le 2^{ème} pilier. Les salariés souhaitant se lancer en indépendants pourront donc continuer de retirer leur 2^{ème} pilier sous forme de capital.
- › **Surveillance des assurés:** Le 25 novembre 2018, le peuple suisse a largement (64,7%) approuvé la création d'une nouvelle base juridique permettant de lutter plus efficacement contre la fraude aux assurances sociales. En cas de sérieux soupçons, et en dernier recours, les assurances sociales seront à nouveau autorisées à mener des observations dans des conditions très précises fixées par la loi. Le PLR s'était engagé pour le oui durant la campagne. Il en va de la crédibilité de nos assurances sociales que les abus puissent être efficacement combattus. Considérant

visiblement que ces abus n'existent pas ou – pire - qu'ils ne posent pas de problème, le PS s'est opposé à ce projet, menant une campagne clientéliste basée sur la peur.

- › **Infrastructures routières et ferroviaires** : Le 12 février 2017, le peuple a largement (62%) suivi la recommandation du PLR et a accepté la création du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Ce fonds assurera le développement et l'entretien du réseau de routes nationales. Le PLR avait exigé, en 2013 déjà, dans son [papier de position](#) « La mobilité réglée comme une montre suisse », que la route bénéficie d'un fonds semblable à celui adopté par le peuple en 2014 pour le rail (FAIF). Le PLR s'est activement engagé, lors des négociations au Parlement, afin de trouver un compromis satisfaisant non seulement l'ensemble des partis de droite, mais également les organisations routières. Le PLR a, notamment, réussi à imposer son exigence d'accroître la part de l'impôt sur les huiles minérales destinée à FORTA. Durant la dernière année de cette législature, le Parlement a donné son feu vert à trois paquets importants de projets d'infrastructures financés par les deux fonds précités. D'une part, près de CHF 13 mrds seront libérés pour désengorger le rail d'ici 2035. D'autre part, environ CHF14 mrds seront investis dans l'entretien et l'adaptation du réseau routier. Enfin, plus de CHF 1,4 mrd devraient être accordés par les Chambres fédérales pour le co-financement de projets d'infrastructure dans les agglomérations durant la session d'automne 2019.
- › **Progrès en matière de digitalisation de l'administration** : Le groupe libéral-radical a fait plusieurs interventions afin de promouvoir l'expansion de l'e-gouvernement. Le groupe parlementaire a, par exemple, été impliqué dès le début dans la création d'une carte d'identité électronique et est parvenu à faire passer, au Parlement, sa requête pour que le projet soit développé sous forme de partenariat public-privé. L'E-ID servira de base à de nombreuses autres applications (gouvernementales et privées) à l'avenir. Le PLR a demandé, avec succès, la numérisation du livret de service ou encore la promotion de la signature électronique au sein de l'administration. En revanche, le vote électronique se trouve dans une impasse et fait l'objet de nombreuses pressions politiques en raison de problèmes de sécurité. Le PLR est clairement en faveur de l'introduction du vote électronique, mais demeure fidèle à la devise « la sécurité avant la rapidité ». C'est précisément cette exigence que nous avons inscrite à l'ordre du jour politique par le biais d'une initiative parlementaire, à laquelle le Conseil fédéral s'est joint.
- › **Des moyens suffisants pour le secteur FRI** : Le succès de notre pays repose sur un système d'éducation de haut niveau et axé sur les besoins du marché du travail. Les discussions au sein des deux conseils sur le message FRI (Fonds de recherche & innovation) ont été marquées par l'équilibre entre deux priorités. D'une part, des fonds suffisants doivent être garantis pour le domaine FRI et, d'autre part, le cadre de financement prévu doit être respecté. Finalement, le PLR a plaidé avec succès en faveur d'un compromis entre l'augmentation des dépenses et la rigueur budgétaire. Cela permettra de maintenir la compétitivité de la recherche et de l'innovation, tout en garantissant un budget financier sain.
- › **L'échec de la révision du droit de la société anonyme a été évité** : La modernisation et la simplification du droit des sociétés anonymes sont au cœur des préoccupations de la révision de celui-ci. Une mise en œuvre réussie de ces efforts est d'une grande importance pour l'attractivité de la place économique suisse. Le projet de loi a quasiment échoué lors de son premier examen par le Conseil des Etats lors de la session d'hiver 2018. Un retrait du Conseil des Etats n'a pu être évité que grâce à la demande du PLR de renvoyer le projet à la Commission pour révision. Le projet a fait l'objet de nombreuses améliorations, et de multiples compromis ont été trouvés au sein de la commission du Conseil des Etats sous l'égide du PLR. Cela a permis que la mise en œuvre de l' « initiative sur les rémunérations abusives » a pu être intégrée, via l'ORab, presque sans modification dans la loi sur la société anonyme.

- › **Renforcement de la cyberdéfense** : Le PLR a repris la cause du renforcement de la cyberdéfense. Le séminaire du groupe parlementaire libéral-radical de 2017 a débouché sur deux initiatives à cet égard : l'une a appelé à la création d'un centre de cyber-compétence civil, l'autre à la constitution d'un cyber-commando militaire. Les deux propositions ont été acceptées par le Parlement à une large majorité et transmises au Conseil fédéral. Le Conseil fédéral est désormais tenu de prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.
- › **Adoption allégée de LFin et LEFin** : Le PLR a plaidé avec succès en faveur de l'adoption, par le Parlement, d'un projet de loi allégé visant à renforcer la protection des consommateurs dans le domaine des services financiers, à respecter les conventions internationales et à garantir que les prestataires de services financiers soient sur un pied d'égalité. Les produits ou services identiques doivent être soumis aux mêmes règles.
- › **Défense du frein à l'endettement** : Grâce aux efforts du PLR, le Parlement a pu adopter, en 2017, un programme de stabilisation qui fixe certaines limites à la croissance des dépenses du gouvernement fédéral. Il est impératif que le frein à l'endettement soit maintenu à l'avenir également. En novembre 2017, le PLR a donc présenté un [papier de position](#) assorti de revendications dans le domaine de la politique budgétaire. Le PLR a également plaidé au Conseil fédéral pour que le frein à l'endettement ne soit pas affaibli en permettant que les excédents budgétaires soient utilisés pour des dépenses supplémentaires.
- › **Renforcement de la sécurité alimentaire sans expériences nocives** : L'article constitutionnel sur la sécurité alimentaire a été adopté dans urnes grâce au soutien du PLR. Par contre, les initiatives de politique agricole sur la souveraineté alimentaire et l'équité alimentaire ont été raisonnablement rejetées par la population. Cela aurait limité la politique agricole de la Suisse, l'aurait alignée sur l'économie planifiée et, par conséquent, aurait affaibli la sécurité alimentaire. L'initiative pour les vaches à cornes aurait également dépassé les limites et a été rejetée par la population.

II. Objectifs supplémentaires de la prochaine législature

- › **Politique de santé** : Le premier paquet de mesures de lutte contre la hausse des coûts présenté par le Conseil fédéral va certes dans la bonne direction. Des mesures plus ambitieuses doivent cependant être retenues. Tous les acteurs doivent y apporter leur contribution. Le PLR s'opposera à l'introduction « par la petite porte » de budgets globaux. Cet instrument, repris par le PDC dans une initiative populaire, engendrerait un rationnement des prestations. L'initiative dite « des 10% », lancée par le PS, ne ferait – elle - que reporter la hausse des coûts de la santé sur la collectivité. Dans son dernier papier de position « [Nouvel élan pour le système de santé suisse](#) », le PLR propose, quant à lui, une série de mesures sérieuses, suivant trois axes. Tout d'abord, la transparence et la qualité des soins doivent être renforcées. Ensuite, les problèmes structurels du domaine de la santé doivent être éliminés, notamment concernant les flux de financement. Enfin, une reprise en main des coûts passera également par un renforcement de la participation des patients aux processus de décision.
- › **Santé – modernisation du financement** : Le financement uniforme des secteurs ambulatoire et stationnaire permettrait de supprimer de mauvaises incitations et d'économiser de ce fait environ un milliard de francs. La gauche s'y oppose, ne souhaitant visiblement pas alléger le porte-monnaie des payeurs de primes. Cette réforme devra absolument voir le jour dans le courant de la prochaine législature. Un signal fort doit être lancé aux assurés : il est encore possible de mener

des réformes dans le domaine de la santé qui permettent de réduire effectivement les coûts, sans pour autant compromettre la qualité des prestations.

- › **Révision de l'Assurance-invalidité:** Le Parlement devra rapidement boucler l'actuelle révision de la loi sur l'assurance invalidité. Son objectif est pleinement partagé par le PLR : offrir, en collaboration avec les acteurs impliqués, un soutien adéquat et coordonné aux enfants, aux jeunes ainsi qu'aux assurés atteints dans leur santé psychique afin de renforcer leur potentiel de réadaptation et d'améliorer ainsi leur aptitude au placement. Ces mesures ne suffiront cependant pas si l'on veut assainir l'AI, dont la dette envers l'AVS s'élève encore à environ CHF 10 mrd. Des mesures structurelles doivent donc également être prises. L'une d'entre-elles est l'adaptation des allocations familiales accordées aux parents touchant une rente AI. Les finances de l'AI doivent être stabilisées afin d'assurer sa pérennité.
- › **Protection des données :** Depuis le milieu de cette législature, la Commission des institutions politiques du Conseil national s'occupe de la révision totale de la loi sur la protection des données. En raison de la grande complexité de la question et d'une scission tardive du projet de loi (LPD-Schengen et révision totale LPD), la consultation prend beaucoup de temps. Du point de vue du PLR, l'objectif est d'établir une loi sur la protection des données équivalente à celle de l'UE afin d'éviter les redondances au niveau des entreprises. Il ne faut pas appliquer une « finition suisse ». L'essentiel est d'établir un bon niveau de protection des données pour la population, sans pour autant bousculer inutilement les entreprises par des réglementations excessivement complexes.
- › **Lutte contre le terrorisme :** L'approbation claire et nette par la population en 2016 de la nouvelle loi sur les services de renseignement a constitué un pas important vers une lutte plus cohérente contre le terrorisme. En revanche, l'ancienne chef du DFJP a longtemps hésité avant de se conformer à l'exigence de longue date du PLR de disposer d'instruments de droit pénal efficaces et de soumettre un projet de loi correspondant au Parlement. L'ébauche de ce projet de loi, qui sanctionne également les délits préalables (ce qui correspond à une exigence fondamentale du PLR), est actuellement entre les mains de la commission et sera adopté au cours de la première moitié de la nouvelle législature.
- › **Renouvellement de la défense aérienne :** Les moyens de défense aérienne utilisés sont obsolètes. Cette constatation s'applique tant aux avions de combat qu'à la défense sol-air (DSA). Au cours de la prochaine législature, le processus politique (très émotionnel) de renouvellement de la défense aérienne est à l'ordre du jour. L'avion de chasse sera le principal sujet de discussion, la DSA étant incontestée. Les citoyens pourront également se prononcer sur les avions, au cours de la prochaine législature, à condition que le référendum contre l'achat de nouveaux avions de combat soit lancé. Le PLR s'engagera bien entendu clairement au Parlement en faveur de l'acquisition de nouveaux équipements de défense aérienne dotés d'un budget suffisamment élevé. Le renouvellement de la défense aérienne est une nécessité de la politique de sécurité.
- › **Une politique agricole réaliste et orientée vers le marché :** La nouvelle politique agricole 22+ (PA22+) est imminente ; le message devrait bientôt entrer dans le processus parlementaire. Le défi sera de rendre la politique agricole plus orientée vers le marché sans affaiblir l'auto-alimentation de la Suisse. Pour le PLR, l'avenir de l'agriculture suisse réside dans une production de qualité, dans un environnement libéralisé et concurrentiel. Les initiatives agricoles populaires (eau potable, pesticides), qui sont déjà dans le processus parlementaire, poursuivent de bons objectifs mais de manière trop extrême, et risquent ainsi de mettre en péril le système dans son ensemble. Nous nous efforcerons donc d'améliorer la qualité de l'eau potable, de réduire les risques liés aux pesticides et d'accroître le bien-être animal et la biodiversité par d'autres mesures ciblées.

- › **Assouplir le droit du travail et l'adapter aux réalités de la digitalisation** : Diverses initiatives parlementaires du PLR sont encore en cours de concrétisation afin de rendre le droit du travail plus flexible et de l'adapter aux réalités de la digitalisation ([16.423](#) Initiative parlementaire. Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail ; [16.484](#) Initiative parlementaire. Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail;). Les défis auxquels sont confrontés les « travailleurs de plate-forme » doivent également être résolus de manière pragmatique et flexible afin d'offrir des modèles économiques digitaux et la sécurité juridique à leurs employés ([17.4087](#) Postulat. Groupe radical-libéral).
- › **Davantage de concurrence au lieu d'une réglementation contre l'îlot de cherté** : L'initiative pour des prix équitables s'efforce d'abaisser les prix en Suisse par le biais d'une plus grande régulation étatique. Elle fait partie du processus parlementaire de la nouvelle législature avec le contre-projet indirect du Conseil fédéral. Nous lutterons contre cette initiative et pour le renforcement de la concurrence, qui entraîne une baisse des prix ainsi qu'une augmentation de l'offre et de la qualité. Une réglementation accrue n'a que des effets contreproductifs, aggrave la situation du marché et coûte finalement plus cher aux consommateurs.
- › **Conformité internationale sans finition suisse dans la réglementation des marchés financiers** : Le marché financier continuera d'être réglementé, sous l'impulsion de l'évolution internationale mais également des ajustements nationaux. Il est important pour le PLR que notre marché financier reste compétitif sur le plan international, ce qui nous oblige à respecter les normes internationales. Notre place financière ne doit pas être indûment accablée par une réglementation suisse nuisible s'ajoutant à la réglementation internationale ou par une réglementation bricolée. Nous nous efforcerons d'y parvenir dans le cadre des diverses modifications à venir des lois et ordonnances (y compris les modifications de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres).
- › **Des finances publiques saines avec une marge de manœuvre pour des investissements pertinents et résolument tournés vers l'avenir** : La marge de manœuvre financière diminuera au cours des prochaines années et des mesures doivent donc être prises dès maintenant. Un projet de loi du Conseil fédéral est attendu et devrait réduire la part de ses dépenses. La Confédération et les cantons se sont également prononcés en faveur d'une révision de la répartition des compétences. Comme de coutume, nous veillerons également à ce que le frein à l'endettement soit respecté dans le traitement budgétaire.
- › **Rejeter l'initiative néfaste pour des multinationales responsables** : Il est important pour le PLR que les entreprises suisses agissent de manière responsable. Cet objectif est également poursuivi par l'initiative pour des multinationales responsables (IMR). Toutefois, dans une initiative populaire, ce ne sont pas les objectifs qui sont décisifs, mais les instruments concrets qu'elle veut inscrire dans la Constitution. Dans le cas de l'IMR, les instruments sont non seulement inutiles, mais également contre-productifs, et présentent un potentiel de dommages élevé. Rejeter l'initiative lors du référendum sera donc l'une des premières tâches de la nouvelle législature. Le PLR soutiendra un contre-projet, qui ne nuit pas indûment à l'économie et qui pousse en même temps les initiateurs au retrait de l'initiative.
- › **Modernisation du droit civil** : Avec la prochaine révision du droit successoral et l'initiative parlementaire « Mariage pour tous », des adaptations importantes et tardives du droit civil à l'évolution sociale sont à l'ordre du jour. Le PLR veillera à ce que cette libéralisation du droit civil soit menée à bien.

- › **Garantir la position de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation** : Bien que la Suisse soit le leader mondial de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), elle se trouve confrontée à un défi majeur. D'une part, la digitalisation rend nécessaire l'adaptation de l'enseignement et de la recherche, d'autre part, la concurrence internationale devient de plus en plus féroce en raison des énormes investissements, notamment en provenance de l'Asie. Le PLR veillera à ce que la Suisse soit pleinement associée à Horizon Europe et à ce que les fonds FRI de la Confédération soient utilisés de manière efficace et efficiente afin que la Suisse puisse relever les défis et maintenir sa position de leader en tant que pôle de la recherche et de l'innovation.

Annexe II

Interventions soumises par le groupe parlementaire radical

Le PLR a élaboré diverses fiches d'information, prises de position ou résolutions au cours de cette législature et s'est fixé des objectifs concrets dès le début de celle-ci. Le groupe radical-libéral a introduit ces contenus dans le processus parlementaire de différentes façons. En plus d'influencer divers projets de loi, le PLR a également exercé une influence très ciblée sur la politique nationale par le biais de projets parlementaires, et ce avec grand succès.

« Qualité avant quantité », telle est la devise des projets présentés par le PLR : sur 20 motions, postulats ou initiatives parlementaires soumis par le groupe parlementaire, 8 ont déjà été acceptés par les deux chambres. Cela correspond à un taux de réussite remarquable de 40%. Surtout si l'on considère que certaines de ces initiatives n'ont pas encore été traitées. Si nous examinons uniquement les propositions déjà traitées par le Parlement, le taux de réussite des projets du groupe parlementaire s'élève même à 50%.

Voici trois exemples de projets importants qui ont déjà été soumis au Conseil fédéral :

- › **16.3360 Mo. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit** : Malgré la résistance du Conseil fédéral, les deux chambres du Parlement se sont engagées, après une très longue période de délibérations, à mettre en place un frein réglementaire. Ainsi, les nouvelles lois ou les amendements aux lois ne peuvent être mis en œuvre qu'avec la majorité qualifiée du Parlement, comme dans le cas du frein à la dépense.
- › **17.3049 Mo. Numérisation. La voie est libre pour les véhicules automatisés et autonomes** : Avec l'adoption par les deux Conseils, le Conseil fédéral a la possibilité de créer la flexibilité législative nécessaire pour pouvoir procéder rapidement aux adaptations réglementaires nécessaires en fonction de l'évolution technique et en phase avec le cadre juridique international.
- › **17.3607 Mo. LAMal. Adaptation régulière des tarifs pour garantir des soins de qualité à des coûts abordables** : Avec l'adoption de cette motion, le Parlement a chargé le Conseil fédéral d'élaborer une proposition visant à ce que Tarmed soit régulièrement adapté et développé par les partenaires sociaux. Compte tenu du blocus actuel des négociations, la procédure d'approbation doit enfin être adaptée.

Une liste de tous les projets soumis par le groupe parlementaire au sein de cette législature se trouve sur les pages suivantes.

Propositions soumises :

Motions, interpellations, postulats, questions, initiatives soumises

2019

Session de printemps (04.03. – 22.03.19)

19.3157	Ip. Que se passerait-il dans le cas d'une entrée en vigueur retardée de la révision totale de la loi sur le CO2?
-------------------------	--

Session d'été (03.06. – 21.06.19)

19.3686	Ip. Déclaration de Tallinn relative à la cyberadministration. Où en est la Suisse et que reste-t-il à faire ?
-------------------------	---

2018

Session de printemps (26.02. – 16.03.18)

18.3024	Ip. Entreprises proches de l'Etat. Quelles conditions-cadres faut-il établir pour éviter que des cas tels que l'affaire de Car postal Suisse SA ne se reproduisent?
18.3088	Po. Un taux d'imposition bas pour des caisses pleines. Elaboration d'une stratégie fiscale à long terme dans l'intérêt de la Suisse

Session d'automne (10.09. – 28.09.18)

18.3734	Ip.u Quelle est la portée de la modification de l'ordonnance sur le matériel de guerre et qu'en est-il de la pratique des autorités eu égard aux autorisations d'exportation?
18.3743	Ip.u Accord institutionnel avec l'UE portant sur l'accès au marché. Comment continuer?
18.3783	Po. Accroître l'efficacité de la Confédération au moyen de l'automatisation intelligente des processus au sein de l'administration

Session d'hiver (26.11. – 14.12.18)

18.4180	Mo. Compte épargne-soins. Instrument financier du XXIe siècle
18.4181	Mo. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients

2017

Session de printemps (27.2. – 17.3.17)

17.3049	Mo. Numérisation. La voie est libre pour les véhicules automatisés et autonomes
17.3083	Mo. Numérisation. Identification électronique pour réduire la bureaucratie dans tout le pays

Session d'été (29.5. – 16.6.17)

17.1040	Question. Extension des réseaux de téléphonie mobile pour la numérisation de la Suisse
17.3607	Mo. LAMal. Adaptation régulière des tarifs pour garantir des soins de qualité à des coûts abordables

Session d'hiver (27.11. – 15.12.17)

17.4087	Po. Société numérique. Etudier la création d'un nouveau statut de travailleur
-------------------------	---

2016

Session de printemps (29.2. – 18.3.16)

16.3110	Mo. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises
16.3111	Mo. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale
16.3112	Mo. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale
16.402	Pa.Iv. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires

Session d'été (30.5. – 17.6.16)

16.3360	Mo. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit
16.3403	Ip. Etat des conventions d'intégration pour les migrants d'Etats tiers
16.3404	Ip. Où en est-on avec le rapport sur le statut des étrangers admis à titre provisoire?
16.3451	Mo. Mettre fin à la compensation d'un renchérissement imaginaire

Session d'automne (12.9. – 30.9.16)

16.3749	Mo. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Révision des systèmes existants
16.3750	Po. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Un nouveau modèle de marché pour assurer la production de courant en Suisse
16.3751	Mo. Avenir de la politique énergétique et de la politique climatique. Assouplissement de la nouvelle législation sur le CO2
16.3752	Mo. Contre les doublons en matière de protection des données

Session d'hiver (28.11. – 16.12.16)

16.3985	Mo. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur
16.4002	Ip. Perspectives d'évolution du transport 2040. Quid de la numérisation dans le scénario de référence?
16.4003	Ip. Ne pas compromettre l'attractivité de la Suisse dans le domaine du numérique
16.4011	Mo. Numérisation. Eviter les récoltes de données en parallèle

2015

Session d'hiver (30.11. – 18.12.15)

15.4137	Ip. Campagnes des autorités. Opportunité et motivation
15.4138	Ip. Le programme Efficacité énergétique dans les PME est superflu

Annexe III

Votations populaires de la 50^{ème} législature

1.1. Résumé

Nombre de décisions allant dans le sens des idées du PLR	31
Nombre de décisions allant à l'encontre des idées du PLR	2
Pourcentage de votations remportées	93,9 %

1.2 Votations populaires remportées

- › **Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) :**
Adoptée à 66,4%
- › **Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen) :**
Adopté à 63,7%
- › **Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) » :**
Rejetée à 63,7%
- › **Initiative populaire « Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes) » :**
Rejetée à 54,7%
- › **Initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) » :**
Rejetée à 66,2%
- › **Modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés) :**
Adoptée à 64,7%
- › **Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres [initiative vélo] ») :**
Adopté à 73,6%
- › **Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » :**
Rejetée à 61,3%
- › **Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous » :**
Rejetée à 68,4%
- › **Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » :**
Rejetée à 75,7%
- › **Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 :**
Adopté à 84,1%
- › **Initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » :**
Rejetée à 71,6%
- › **Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire ») :**
Adopté à 78,7%

- › **Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée :**
Rejeté à 50,0%
- › **Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 :**
Rejetée à 52,7%
- › **Loi sur l'énergie (LEne) (premier volet de la Stratégie énergétique 2050) :**
Adoptée à 58,2%
- › **Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération :**
Adopté à 60,4%
- › **Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération :**
Adopté à 61,9%
- › **Initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » :**
Rejetée à 54,2%
- › **Initiative populaire « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) » :**
Rejetée à 63,6%
- › **Initiative populaire « AVSplus: pour une AVS forte » :**
Rejetée à 59,4%
- › **Loi fédérale sur le renseignement (Lrens) :**
Adoptée à 65,5%
- › **Initiative populaire « En faveur du service public » :**
Rejetée à 67,6%
- › **Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » :**
Rejetée à 76,9%
- › **Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports » :**
Rejetée à 70,8%
- › **Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) :**
Adoptée à 62,4%
- › **Modification de la loi sur l'asile (LAsi) :**
Adoptée à 66,8%
- › **Initiative populaire « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage » :**
Rejetée à 50,8%
- › **Initiative populaire fédérale « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre) » :**
Rejetée à 58,9%
- › **Initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires » :**
Rejetée à 59,9%
- › **Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (Réfection du tunnel routier du Gothard) :**
Adoptée à 57,0%

1.3 **Votations populaires perdues**

- › **Loi fédérale sur les jeux d'argent :** Adoptée à 72,9%
- › **Loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse :** Rejetée à 59,1%